



81-2017

Séance du Bureau Syndical du 28/09/2017

DELIBERATION N°81-2017 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SEML INNOVANCE POUR LE DEMARRAGE DES ACTIVITES DE FORMATION A L'ECOCAMPUS

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit septembre à 14H30, les membres du Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM), créé par arrêté inter-préfectoral des 1er septembre 1989, 11 septembre 1989 et 2 octobre 1989, se sont réunis au SICTIAM, 2323 chemin Saint Bernard- Porte 15, bâtiment 3 - Vallauris sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Charles Ange GINESY, Président, et sous sa présidence.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau syndical:

- M. Charles-Ange GINESY - Président,
- M. Jean-Claude RUSSO - 1^{er} Vice-Président
- M. Hervé ROMANO - 3^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Luc RICHARD - 4^{ème} Vice-Président,
- M. Roland LARBRE - 5^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Paul ZANIN - 6^{ème} Vice-Président,
- M. François BESSET - délégué titulaire de la commune de Saint Martin du Var,
- M. Jean Louis MEUNIER - délégué titulaire de la commune de Tourrettes sur Loup,
- Mme Denise LEIBOFF - déléguée titulaire de la commune de Lieuche,
- M. Claude ASTORE - délégué titulaire de la commune de La Seyne sur Mer (83),
- M. Jean Paul LEONI - délégué titulaire de la commune de Bairols,
- M. Raoul VERANY - délégué titulaire de la commune de Thierry.

Étaient absents :

- M. Antoine VERAN- 7^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Marc DELIA - 8^{ème} Vice-Président,
- Mme Christine PREMOSSELLI - 9^{ème} Vice-Président,
- Mme Gisèle STIVANIN - déléguée titulaire de la commune de Néoules (83).

Assistaient en outre à la séance :

M. Francis KUHN - Directeur Général du SICTIAM
Mme HOUZET Sophie – Directrice Générale Adjointe du SICTIAM

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint.

M. Jean Paul ZANIN, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a été nommé secrétaire de séance.

AR PREFECTURE

006-250601879-20170928-81_2017-DE

Recu le 13/10/2017

DÉLIBÉRATION N°81-2017 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SEML INNOVANCE POUR LE DEMARRAGE DES ACTIVITES DE FORMATION A L'ECOCAMPUS

Dans la continuité de la convention de partenariat avec l'IRFEDD précédemment délibérée, il est proposé de conclure une convention entre le SICTIAM et la SEML INNOVANCE.

Cette convention de prestations de service sera conclue entre la SEML INNOVANCE et le SICTIAM, en application de la convention de partenariat signée le 12 octobre 2016, afin qu'INNOVANCE puisse accompagner la première séance de formation de Technicien(ne)s Réseaux et Services Très Haut Débit, en contrat de professionnalisation qui débutera mi-octobre.

La SEML INNOVANCE mettra à disposition du SICTIAM, ses experts afin d'accompagner notre référent formation, sur les thématiques ci-dessous :

1. Procédure de recrutement des Apprenants
2. Mise en œuvre administrative de la session
3. Montage financier de la session
4. Mise en œuvre pédagogique de la session
5. Constitution de l'équipe pédagogique
6. Planification de la session de formation
7. Mise en place des moyens matériels
8. Plan de communication de la session de formation

Une contrepartie financière de 17 240 € HT est demandée au SICTIAM.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention de prestation de service entre le SICTIAM et la SEML INNOVANCE
- **Autorise** Monsieur le Président à la signer
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget annexe 2017

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Charles-Ange GINESY



Séance du Bureau Syndical du 28/09/2017

Nombre de membres afférents au B.S. : 16
Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres ayant pris part au vote : 10

Date de la convocation : 22/09/2017
Date d'affichage : 16/10/2017